

Contrat de cession de droits d'auteur

Entre les soussignés :

Madame / Monsieur _____

demeurant _____

ci-après dénommé(e) l'« Auteur », d'une part

et

L'UNADREO (Union Nationale pour le Développement de la Recherche et de l'Évaluation en Orthophonie),
27 rue des Bluets 75011 PARIS, représentée par sa présidente, Madame Sylvia TOPOUZKHANIAN

ci-après dénommé « l'Editeur », d'autre part.

Préambule

L'Editeur édite un périodique intitulé Glossa, Revue Scientifique en Orthophonie Logopédie, sous le numéro ISSN 2117-7155 , ci-après dénommé le « Périodique »,

L'Auteur a proposé un article, provisoirement intitulé *Titre de l'article* (ci-après dénommé la « Contribution ») à l'Editeur pour sa publication dans le numéro ZZ du Périodique.

Lors de la soumission à l'Editeur, l'Auteur a garanti qu'il n'avait pas proposé cette Contribution pour parution dans une autre publication ou qu'il a fait interrompre le processus de lecture de cette Contribution qu'il avait proposée pour parution dans une autre publication.

Cette Contribution a été rédigée avec *Prénom Nom, coauteur(s)*.

Définitions

« La version soumise » (ou version « pré-publication ») est la version déposée initialement par l'Auteur à l'Editeur.

« La version acceptée » (ou version « post-publication ») est celle dont le contenu a été validé scientifiquement et éditorialisé (normalisé, harmonisé et structuré).

« La version publiée » est la version acceptée après mise en page par l'Editeur.

Art. 1 – Objet du contrat

L'Auteur cède à titre non exclusif à l'Editeur les droits d'exploiter sa Contribution sous forme imprimée et numérique.

Art. 2 – Obligations de l'Auteur

L'Auteur s'engage à remettre à l'Editeur, au plus tard le *date de remise*, sa Contribution définitive et complète, soigneusement relue et mise au point selon les Recommandations éditoriales accessibles en ligne sur le site du Périodique. L'Auteur fournira sa Contribution définitive sous forme de fichiers texte (formats .doc, .docx, .odt) accompagnés des éventuels fichiers images (formats .jpeg, .png).

L'Auteur garantit que cette Contribution définitive est originale et non publiée chez un autre éditeur. Dans le cas où sa Contribution contiendrait des extraits de textes ou d'illustrations empruntés à d'autres œuvres, l'Auteur transmettra à l'Editeur toutes les autorisations de reproduction nécessaires aux fins de publication.

L'Auteur garantit également que sa Contribution définitive ne contient rien qui tombe sous le coup des lois et de nature à engager la responsabilité de l'Editeur, et garantit à l'Editeur la jouissance entière des droits cédés contre tous troubles, revendications et évictions quelconques.

Art. 3 – Cession des droits d'exploitation imprimée et numérique

L'Auteur cède à l'Editeur le droit de reproduire, de représenter et d'adapter sa Contribution sous forme **imprimée** et, notamment :

- le droit de reproduire la Contribution, dans le Périodique ou séparément, sous forme **imprimée**, sur tous supports analogiques et tous supports électroniques, opto-numériques ou magnétiques actuels ou futurs, tels CD et clés USB, par voie de presse, y compris en pré- et post-publication, par micro-reproduction et par photocopie destinée à la vente ;
- le droit de représenter la Contribution dans le Périodique ou séparément, ainsi que ses traductions, par tous procédés actuels ou futurs de communication au public, notamment par lecture publique, représentation dramatique, exécution lyrique, par tout moyen de télécommunication et notamment en diffusion radiophonique, télévisuelle ou de médias à la demande par voie hertzienne, par câble ou par satellite, ainsi qu'en diffusion *via* Internet par communication au public en ligne, à l'exception de toute adaptation audiovisuelle ;
- le droit de traduire tout ou partie de la Contribution en toutes langues, et de reproduire ces traductions sur tous les supports indiqués à l'alinéa précédent.

L'Auteur cède également à l'Editeur le droit d'exploiter la Contribution sous forme **numérique**, et notamment :

- de reproduire sa Contribution dans le Périodique ou séparément, ainsi que ses traductions, sous forme de fichiers électroniques en tous formats existants ou à venir tels que HTML, XML, PDF, ePub, sur tous supports d'enregistrements numériques actuels ou futurs tels que serveurs Internet, clés USB, disques durs, cartes mémoires, tablettes, ordinateurs, liseuses, téléphones portables, papier électronique ou e-paper, permettant de stocker de manière transitoire ou permanente des données numériques ;
- de représenter sa Contribution dans le Périodique ou séparément, ainsi que ses traductions, pour en permettre la communication au public, gratuite ou payante à l'unité ou sur abonnement, par tous procédés actuels ou futurs, notamment par Internet et par les réseaux de toutes personnes morales de droit public ou privé telles qu'entreprises, bibliothèques, établissements d'enseignement et de recherche, en vue de la consultation de la Contribution en ligne et de son téléchargement par le biais d'une connexion informatique distante ou locale ;
- d'adapter la Contribution ainsi que ses traductions sous forme d'œuvre multimédia ou de l'intégrer à une œuvre multimédia, de la reproduire sur tous supports et la représenter par tous procédés indiqués ci-dessus.

L'Auteur autorise également l'Editeur à diffuser sa Contribution en accès libre sous la [licence Creative Commons CC-BY 4.0](https://creativecommons.org/licenses/by/4.0/), pour tous les modes et supports d'exploitation mentionnés ci-dessus, ce qui signifie que toute personne intéressée aura le droit de réexploiter tout ou partie de sa Contribution sans avoir à lui demander son accord, avec obligation de nommer l'Auteur (BY).

Compte tenu de la mission de diffusion des connaissances et des résultats de la recherche dans laquelle s'inscrit la publication de la Contribution (Code de l'éducation, article L. 123.6), et conformément à l'article L. 122-7 du Code de la propriété intellectuelle, l'Auteur accepte expressément de céder à l'Editeur ces droits à titre gracieux.

Cette cession gracieuse à l'Editeur est faite à titre non exclusif, en toutes langues et dans tous pays, pour la durée de la propriété littéraire et artistique d'après les lois françaises et étrangères et les conventions internationales actuelles et futures, y compris les éventuelles prorogations qui pourraient être apportées à cette durée et par tous procédés actuels ou futurs.

L'Editeur pourra exercer ces droits lui-même ou par voie de cession à des tiers ; le cas échéant, il s'engage à en informer l'Auteur. De même, la cession étant faite à titre non exclusif, l'Auteur pourra également publier ultérieurement sa Contribution chez un autre éditeur, à condition, toutefois, de mentionner la référence bibliographique complète de la première publication dans le numéro **ZZ** de Glossa.

Art. 4 – Obligations de l'Editeur

L'Editeur s'engage à publier la Contribution dans le numéro **ZZ** du Périodique, dans un délai de 12 mois à compter de la remise de celle-ci par l'Auteur, sous réserve que l'Auteur respecte de son côté les délais de réponse aux demandes de l'Editeur, tels qu'indiqués dans la politique éditoriale.

Auparavant, l'Editeur s'assure que la Contribution répond aux critères d'exigence d'une édition académique et lui apporte une plus-value éditoriale (vérifications ortho-typographiques, contrôle de la bibliographie et mise aux normes, structuration, contrôle et traitement de l'iconographie).

Il s'engage à soumettre à l'Auteur une épreuve de sa contribution mise en forme pour bon à tirer ou à diffuser numérique. Dans le cas où l'Editeur exploite la Contribution à la fois dans une version imprimée et dans une version numérique, le bon à tirer obtenu de l'Auteur vaut pour ces deux versions, dès lors qu'elles ne diffèrent pas (au-delà des quelques ajouts éventuels spécifiques à la version numérique tels que des liens hypertexte).

L'Editeur s'engage à fournir à l'Auteur, dès parution, toutes les informations nécessaires pour accéder à la version électronique publiée de sa Contribution.

Art. 5 – Politique de versement en archives ouvertes

L'Auteur cédant ses droits à l'Editeur à titre non exclusif, est libre de téléverser la version acceptée de sa Contribution dans une archive ouverte ou tout site web, dès qu'il le souhaite. L'Editeur impose à l'Auteur d'apposer une licence CC-BY 4.0, conformément à sa propre politique de diffusion en accès libre.

L'Editeur autorise l'Auteur à téléverser la version publiée dans une archive ouverte (une plateforme pérenne et consultable par tous sans inscription préalable) ou tout site web, dès publication de la Contribution dans le Périodique. L'Editeur impose à l'Auteur d'apposer une licence CC-BY 4.0, conformément à sa propre politique de diffusion en accès libre.

Art. 6 – Loi applicable et règlement des litiges

Le présent contrat est soumis à la loi française. Tout différend pouvant naître à l'occasion du présent contrat sera soumis à une conciliation préalablement à tous recours devant les tribunaux.

Fait à Paris, le JJ/MM/AAAA en deux exemplaires.

Pour l'Editeur

L'Auteur

Sylvia Topouzkhaniah, présidente

Prénom Nom